DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS INDUSTRIELS, MINIERS, ÉNERGÉTIQUES ET NORDIQUES

Troisième série de questions et commentaires
pour le projet de renforcement des réseaux de transport à 315 kV
de l'Abitibi-Témiscamingue
Construction d'un poste source à 315-120 kV et de sa ligne
d'alimentation à 315 kV
par Hydro-Québec

Dossier 3211-11-127

Le 6 décembre 2021



TABLE DES MATIÈRES

No	DUVEAUTÉ DEPUIS LE 23 MARS 2018	. 1
INT	FRODUCTION	. 1
Mis	SE EN CONTEXTE	. 1
Qu	JESTIONS ET COMMENTAIRES	. 1
2	JUSTIFICATION ET DESCRIPTION DU PROJET	. 1
	2.1 DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET	. 1
5	DESCRIPTION DU MILIEU	. 2
	5.3 MILIEU BIOLOGIQUE	. 2
	5.4 MILIEU HUMAIN	. 3
7	IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION	. 4
	7.1 SOURCES D'IMPACT	. 4
	7.4 IMPACTS DE LA LIGNE À 315 KV PROJETÉE SUR LE MILIEU NATUREL	
	7.5 IMPACTS DE LA LIGNE À 315 KV PROJETÉE SUR LE MILIEU HUMAIN	. 7
11	Annexes B — Méthodes d'inventaires et d'analyse du milieu naturel	. 7
ΑN	INEXE	. 9

NOUVEAUTÉ DEPUIS LE 23 MARS 2018

Depuis le 23 mars 2018, le ministre met à la disposition du public par le Registre des évaluations environnementales, le présent document ainsi que l'ensemble des avis reçus des ministères consultés, et ce, conformément aux articles 118.5.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (RLRQ, chapitre Q-2) et 18 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RÉEIE) (chapitre Q 2, r. 23.1). Cette nouvelle disposition devance la publication de ces documents qui n'étaient auparavant rendus publics qu'à la fin de l'exercice de recevabilité. Cet important changement augmente la transparence de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en permettant au public de suivre l'évolution du dossier et favorise ainsi la participation citoyenne.

INTRODUCTION

L'analyse des réponses fournies à la suite de la première et de la deuxième série de questions et commentaires, a été réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques en collaboration avec certaines unités administratives du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que de certains autres ministères concernés. Cette analyse conclut que certains éléments de réponse doivent être complétés ou précisés. Le présent document souligne les lacunes et les imprécisions de ces éléments.

Nous vous rappelons qu'il est essentiel que les renseignements demandés soient fournis afin que la recevabilité de l'étude d'impact soit déterminée. Dans le cas contraire, conformément à l'article 31.3.4 de la LQE, le ministre pourrait établir que l'étude d'impact n'est pas recevable et, le cas échéant, mettre fin au processus d'analyse du projet.

MISE EN CONTEXTE

Les questions et commentaires présentés dans ce document reprennent les divisions et la numérotation présentées à l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de renforcement des réseaux de transport à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue transmise par Hydro-Québec.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

2 JUSTIFICATION ET DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Description technique du projet

QC3 - 1 En réponse à QC-3 et à QC-4, les renseignements transmis ne permettent pas d'obtenir les précisions requises sur les impacts attendus quant à la *Stratégie d'accès et de*

circulation d'Hydro-Québec. Nous comprenons que celle-ci repose sur la réalisation des inventaires forestiers et des plans et devis de déboisement, l'obtention des caractéristiques finales et la négociation des accès privés avec les propriétaires touchés et que ces composantes ne pourront pas être finalisées avant le dépôt de la première demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE. Toutefois, des détails supplémentaires sont requis afin de permettre l'évaluation des impacts attendus de cette stratégie.

Veuillez donc présenter plus de détail quant à l'élaboration de la *Stratégie d'accès et de circulation*. Veuillez notamment préciser quels éléments seront pris en considération pour l'établissement des accès afin de limiter ces impacts, dont les impacts en milieux humides et hydriques (MHH). De plus, veuillez également vous engager à déposer une version préliminaire de la *Stratégie d'accès et de circulation* dans le cadre de l'acceptabilité environnementale du projet.

Par ailleurs, rappelons que le bilan des impacts devant être présentés à l'étude d'impact, notamment le bilan provisoire des empiètements permanent et temporaire en MHH, doit être représentatif des impacts réels du projet. Les impacts présentés devraient donc reposer sur une évaluation conservatrice. Ainsi, on ne devrait pas observer une hausse significative des impacts à la suite de l'analyse des demandes d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE comparativement aux impacts présentés dans l'étude d'impact.

5 DESCRIPTION DU MILIEU

5.3 Milieu biologique

QC3 - 2 En réponse à QC-9, l'initiateur présente le tableau 9-1 Espèces de la petite faune exploitée et animaux à fourrure présents ou potentiellement présents dans la zone d'étude et le tableau 9-2 Petits mammifères non exploités présents ou potentiellement présents dans la zone d'étude. D'abord, notons que dans les statistiques de ventes de fourrures, utilisées pour élaborer le tableau 9-1, la Belette à longue queue, la Belette pygmée et l'Hermine sont rassemblées dans le groupe « belettes ». Conséquemment, l'Hermine devrait donc être présente au tableau 9-1 plutôt qu'au tableau 9-2.

De plus, bien que la Belette pygmée ne soit pas considérée comme une espèce exploitée puisqu'elle est très difficile à capturer en raison de sa petite taille et son poids minime, cette espèce est présente dans la région. Cette dernière devrait donc également apparaître au tableau 9-2. Précisons que la Belette pygmée est présente sur la liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et qu'elle est présente au tableau 5-10 Espèces fauniques à statut particulier présentes ou potentiellement présentes dans la zone d'étude du volume 1 des documents de l'étude d'impact.

Veuillez modifier les tableaux 9-1 et 9-2 en conséquence. Le cas échéant, veuillez ajuster les mesures d'atténuation proposées.

- QC3 3 L'initiateur indique, en réponse à QC-11, qu'un inventaire ichtyologique ne serait pas réalisé pour l'ensemble des sites de travaux en cours d'eau. Afin de clarifier quels seront les cours d'eau qui feront l'objet d'inventaire ichtyologique, veuillez préciser dans quels cas un inventaire sera réalisé et veuillez présenter les raisons justifiant l'absence d'inventaire ichtyologique.
- QC3 4 Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) réitère leurs préoccupations liées à la présence de l'Omble de fontaine dans de nombreux lacs et cours d'eau permanents ou intermittents de la zone d'étude. À QC-12, il était demandé que l'initiateur bonifie les mesures d'atténuation proposées à l'endroit des cours d'eau intermittents utilisés par l'Omble de fontaine, un milieu d'intérêt jugé sensible par le MFFP. Or, en réponse à QC-12, l'initiateur n'a pas répondu à cette préoccupation.

Veuillez justifier l'absence de mesures d'atténuation additionnelles à l'endroit de ces habitats sensibles.

QC3 - 5 En réponse à QC-13, l'initiateur précise qu'il a demandé les données *eBird* au MFFP et que ces dernières n'étaient pas accessibles au moment du dépôt des réponses à la première série de questions et commentaires. Or, les données *eBird* doivent être demandées en cliquant sur l'onglet « *Science* » du site *ebird Québec* (https://ebird.org/qc/science/use-ebird-data).

Veuillez mettre à jour les renseignements concernant les oiseaux afin de mieux documenter la présence de ces espèces dans la zone d'étude en fonction des données présentes sur la base de données *eBird*. Le cas échéant, veuillez également réévaluer les impacts du projet et proposer de nouvelles mesures d'atténuation.

QC3 - 6 L'initiateur mentionne également en réponse à QC-13 que les données provenant de la Banque d'observation sur les reptiles et amphibiens au Québec (BORAQ) demandées le 27 août 2021 n'étaient pas accessibles au moment du dépôt des réponses à la première série de questions et commentaires. Toutefois, en réponse à QC-28, il est indiqué que les données transmises en septembre 2021 par le MFFP ont été prises en compte pour bonifier la liste des espèces d'amphibiens et de reptiles susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude. Ces deux énoncés portent à confusion.

Veuillez préciser si les données provenant de BORAQ ont été reçues. Le cas échéant, veuillez confirmer que ces dernières ont été utilisées pour mettre à jour les renseignements concernant l'herpétofaune. En cas contraire, veuillez informer le MFFP de nouveau fin qu'ils puissent vous transmettre ces données à jour et ensuite mettre à jour les renseignements.

5.4 Milieu humain

QC3 - 7 En réponse à QC-14, l'initiateur présente le tableau 14-1 Récoltes d'orignaux, d'ours noirs et de loups dans les zones de chasse 13 et 16 ainsi que dans la zone d'étude. L'initiateur y a colligé la récolte dans les zones de chasse seulement pour l'année 2020, mais cette valeur n'est pas représentative du prélèvement annuel moyen. En effet, en raison de la réglementation en place pour la chasse à l'Orignal qui ne permet pas le prélèvement de femelle chaque année, la récolte d'orignaux doit donc se calculer sur un

nombre pair d'années. La même période devrait plutôt être utilisée pour la valeur de récolte dans la zone d'étude que dans la zone de chasse afin de permettre la comparaison. Notons également que les valeurs récentes sont les plus représentatives de l'état actuel des populations de gros gibier.

Veuillez mettre à jour les valeurs et calculer une moyenne sur les quatre ou six dernières années pour l'ensemble des espèces pour chaque zone de chasse ainsi que dans la zone d'étude.

7 IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION

7.1 Sources d'impact

QC3 - 8 À QC-18, il était demandé que l'initiateur précise les caractéristiques de la remise en état des lieux à la suite de la mise en place ou du retrait pour tous les types d'ouvrage de franchissement de cours d'eau susceptibles d'être utilisés pour le projet. Rappelons qu'à la section 7.2.1.8 Remise en état des lieux du volume I des documents d'étude d'impact, Hydro-Québec présente brièvement les étapes de remise en état des lieux à la suite du retrait des ponts provisoires. Toutefois, d'autres ouvrages de franchissement de cours, notamment des ponceaux, sont prévus. En réponse à QC-18, l'initiateur a seulement précisé les caractéristiques de la stabilisation des talus lors de l'installation des ponceaux.

Veuillez préciser comment sera réalisée la remise en état d'un cours d'eau à la suite du retrait de toute structure de franchissement de cours d'eau, notamment à la suite du retrait d'un ponceau.

7.4 Impacts de la ligne à 315 kV projetée sur le milieu naturel

Section 7.4.5 Cours d'eau et milieux hydriques

QC3 - 9 L'initiateur a précisé, en réponse à QC-23, qu'il ne prévoyait pas de perte permanente d'habitat du poisson puisque lors de la dérivation de cours d'eau, Hydro-Québec s'engage à ce que la longueur et la superficie de nouveau tronçon de cours d'eau égalent ou dépassent celles des cours d'eau touchés. Toutefois, l'initiateur offre peu de renseignements quant à la qualité des habitats du poisson qui seraient recréés. Notons par exemple qu'un cours d'eau dérivé ne doit pas être aménagé comme un fossé. Les aménagements des cours d'eau potentiellement dérivés doivent assurer la création d'habitats du poisson de quantité et de qualité égale ou supérieure, ainsi que de nature similaire aux pertes permanentes engendrés par les travaux, incluant les potentiels travaux liés à la *Stratégie d'accès et de circulation* dont la version finale sera transmise lors des demandes d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

Puisqu'il est impossible pour Hydro-Québec de confirmer qu'aucune perte permanente d'habitat du poisson ne sera engendrée, notamment en raison de l'état préliminaire de la *Stratégie d'accès et de circulation* du projet, veuillez préciser comment les cours d'eau seront dérivés afin d'assurer qu'aucune perte permanente résiduelle d'habitat du

poisson ne soit engendrée. Notons que ces précisions doivent également démontrer que les habitats créés seront de qualité égale ou supérieure aux habitats perdus.

Section 7.4.7 Peuplements forestiers

QC3 - 10 Le MFFP souhaite rappeler qu'à l'instar de tous projets engendrant des impacts sur les milieux forestiers, l'initiateur doit indiquer que des mesures seront prises afin de considérer, éviter, atténuer ou compenser les impacts associés au retrait des superficies forestières par le projet. Notons qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), un permis d'intervention est nécessaire pour effectuer des travaux d'utilité publique sur les terres publiques. Ce permis est exigé et appliqué dans tous les projets déposés au MFFP. En plus des compensations en raison du retrait de superficies forestières de tenure publique, le paiement des droits de coupe s'ajoute, c'est-à-dire la valeur marchande des bois sur pied. Chaque mètre cube de bois récolté ou coupé doit être payé à l'État selon sa valeur. La destination des bois commerciaux doit être documentée.

L'initiateur sera informé des modalités relatives aux étapes de compensation pour les pertes de superficies forestières lors de l'acceptabilité environnementale, lorsque la délimitation des superficies forestières perdues sera connue. L'initiateur pourra donc s'adresser au MFFP.

Veuillez noter que l'initiateur doit déposer le plus tôt possible, au MFFP, un fichier de forme des superficies forestières de tenure publique qui seront perdues, dans le cadre de l'acceptabilité environnementale du projet. Les équipes de l'initiateur devront être disponibles pour contribuer aux travaux d'évaluation des pertes de possibilité forestière à perpétuité associées aux superficies forestières en tenure publique récoltées, préalables au versement des montants de compensation pour les pertes de possibilité forestière évaluées par le MFFP.

Section 7.4.11 Oiseaux

QC3 - 11 En réponse à QC-26, l'initiateur s'est engagé à adapter sa stratégie de déboisement afin d'éviter les habitats où la Paruline du Canada et le Moucherolle à côtés olive sont susceptibles d'être présents durant leurs activités de nidification. Il propose notamment qu'aucune activité de déboisement ne soit réalisée dans un rayon de 100 m autour de ces habitats pendant la période de nidification de ces espèces. Toutefois, aucun détail quant aux critères utilisés pour sélectionner les habitats qui bénéficieront d'une mesure de protection, que ce soit pour la Paruline du Canada ou le Moucherole à côtés olive, n'a été fourni. De plus, il n'est pas précisé si la zone de protection de 100 m de rayon est appuyée par des recommandations provenant d'études scientifiques.

Veuillez détailler les critères utilisés pour sélectionner les habitats qui bénéficieront d'une mesure de protection. Veuillez également préciser si la zone de protection de 100 m de rayon est appuyée par des recommandations provenant d'études scientifiques et fournir les références. En cas contraire, veuillez justifier le choix de cette mesure.

Section 7.4.12 Herpétofaune

- QC3 12 En réponse à QC-28, l'initiateur indique qu'après la prise en compte des données transmises par le MFFP en septembre 2021, aucune nouvelle espèce d'amphibien et de reptile susceptible d'être présente dans la zone d'étude ne s'est ajoutée à la liste présentée dans le contexte de l'étude d'impact. Or, en nous appuyant sur les cartes préparées à partir des données provenant de BORAQ, nous pouvons obtenir une liste exhaustive d'espèces potentiellement présentes dans la zone d'étude, dont les espèces suivantes :
 - Crapaud d'Amérique;
 - Rainette crucifère;
 - Grenouille des bois;
 - Grenouille léopard;
 - Grenouille verte:
 - Grenouille du Nord;
 - Salamandre maculée;
 - Salamandre à points bleus;
 - Salamandre à deux lignes;
 - Salamandre cendrée;
 - Triton vert:
 - Tortue serpentine;
 - Tortue peinte;
 - Tortue mouchetée;
 - Couleuvre rayée;
 - Couleuvre à ventre rouge.

Veuillez mettre à jour la liste des espèces de l'herpétofaune susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude en vous basant sur les dernières données de BORAQ. D'ailleurs, vous trouverez en Annexe 1 les cartes de répartitions des amphibiens et reptiles du Québec préparées à partir des données provenant de BORAQ.

Section 7.4.15 Espèces fauniques à statut

QC3 - 13 En réponse à QC-30, l'initiateur justifie que la recherche des maternités de chauves-souris s'est limitée aux maternités artificielles, puisque celles-ci sont trop nombreuses. Le MFFP souhaite préciser qu'il serait effectivement difficile de faire un inventaire complet des cavités naturelles (troncs creux et chicots) utilisées par les chauves-souris, car le nombre de cavités en milieu naturel susceptibles d'être utilisées comme site de repos, de mise bas ou d'élevage est trop élevé. Toutefois, il est différent d'affirmer que le nombre de maternités en milieu naturel est trop élevé. Cet énoncé porte à confusion et laisse croire qu'il y a une forte présence de maternités naturelles de chauves-souris dans la zone d'étude.

De plus, l'initiateur mentionne qu'un survol en hélicoptère a été effectué afin de déterminer les bâtiments et les mines exploitées qui pourraient être utilisés par les chauves-souris. Or, il aurait plutôt fallu porter une attention particulière aux mines qui ne sont plus en opération, puisque leurs galeries sont plus susceptibles d'abriter ces

espèces. Veuillez préciser si un inventaire des mines abandonnées a été réalisé. En cas contraire, veuillez localiser les mines abandonnées ainsi que de présenter les risques potentiels de dérangement liés au projet sur les chauves-souris dans le cas où elles utiliseraient les galeries de ces mines comme hibernacles.

7.5 Impacts de la ligne à 315 kV projetée sur le milieu humain

Section 7.5.11 Paysage

QC3 - 14 En réponse à QC-33, l'initiateur indique que des simulations visuelles à partir des points de vue sensibles seront déposées lors du dépôt de la deuxième série de réponses aux questions et commentaires initialement prévu en novembre 2021. Or, aucune simulation visuelle n'a été transmise avec la deuxième série de réponses aux questions et commentaires reçue en octobre 2021 et aucun addenda à ces réponses n'a été reçu concernant ces simulations visuelles.

Veuillez vous engager à transmettre des simulations visuelles pour les points de vue des éléments sensibles où la ligne projetée et le poste d'Authier projeté pourraient être visibles avant le début de la période d'information publique.

11 ANNEXES B — MÉTHODES D'INVENTAIRES ET D'ANALYSE DU MILIEU NATUREL

Annexe B3 Oiseaux

QC3 - 15 En réponse à QC-44, l'initiateur précise que les inventaires des oiseaux forestiers, incluant l'Engoulevent d'Amérique, ont été réalisés entre le 27 juin et 3 juillet 2019, tôt le matin, commençant un peu après le lever du soleil et se terminant vers 10 h. Or, les engoulevents étant des oiseaux nocturnes, leurs inventaires doivent être réalisés 30 minutes après le coucher du soleil, lorsque les conditions sont propices, soit lorsque le couvert nuageux doit être faible ou nul, les vents calmes ou légers, sans précipitation avec une température supérieure à 10°C. De plus, la période visée s'étale entre la fin mai et la fin juin. Plus précisément, la période visée pour l'inventaire doit se situer entre le premier quartier et le dernier quartier de lune, donc lorsque la lune est illuminée à plus de 50 %.

Veuillez vous engager à réaliser un inventaire d'engoulevents selon le protocole approuvé par le MFFP. L'initiateur est invité à se référer au *Protocole Canadien d'Inventaire des Engoulevents*. Les résultats de ces inventaires devront être transmis au MELCC ainsi qu'au MFFP au plus tard lors de la première demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE, dans l'éventualité où le projet est autorisé par le gouvernement.

QC3 - 16 En réponse à QC-45, l'initiateur mentionne qu'une attention particulière a été portée à la détection du Hibou des marais lors des inventaires d'oiseaux forestiers, aquatiques et

.

¹http://wildresearch.ca/wp-content/uploads/2015/10/Protocole-Canadien-d%E2%80%99Inventaire-des-Engoulevents-WildResearch.pdf

des rapaces diurnes, réalisés en juin 2019. Plus précisément, lors des inventaires réalisés aux stations d'écoute positionnées dans les milieux humides et les milieux ouverts, habitats propices à la présence de l'espèce. Ces inventaires ont eu lieu tôt le matin, commençant peu après le lever du soleil et se terminant vers 10 h. Or, le Hibou des marais, étant des oiseaux nocturnes, leurs inventaires doivent être réalisés de 100 à 10 minutes avant le crépuscule civil. Par ailleurs, un modèle de qualité de l'habitat du Hibou des marais a été élaboré par le MFFP. Il est recommandé que l'initiateur utilise ce modèle afin de cibler les habitats à inventorier.

Veuillez vous engager à réaliser un inventaire du Hibou des marais selon le protocole approuvé par le MFFP. L'initiateur est invité à se référer au *Protocole standardisé d'inventaire du hibou des marais dans le Québec méridional*². Les résultats de ces inventaires devront être transmis au MELCC, ainsi qu'au MFFP au plus tard lors de la première demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE, dans l'éventualité où le projet est autorisé par le gouvernement.

Vincent Boucher, Biologiste, M. Sc. Chargé de projets

² https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/PT standardise inventaire hibou-des-marais.pdf

ANNEXE

Annexe 1 : Cartes de répartition des observations herpétologiques du Québec

CARTES DE RÉPARTITION DES OBSERVATIONS HERPÉTOLOGIQUES, BANQUE D'OBSERVATIONS SUR LES REPTILES ET AMPHIBIENS AU QUÉBEC (BORAQ)

Mise à jour : 29 mars 2019

BORAQ, 2019. Banque d'observations sur les reptiles et amphibiens au Québec. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Mise en garde

La Banque d'observation sur les reptiles et amphibiens au Québec (BORAQ) contient des données de différentes sources (consultants, citoyens, ministères, etc.) qui sont régulièrement mises à jour. Les renseignements consignés reflètent l'état actuel des connaissances. L'utilisateur des cartes de répartition doit comprendre que certaines portions du territoire québécois sont méconnues en matière de présence des différentes espèces d'amphibiens et de reptiles. Aussi, des observations existantes peuvent être en attente d'être ajoutées à BORAQ, présenter des lacunes quant à leur précision géographique, ou encore, avoir besoin d'être davantage documentées.

Participation à la collecte de données

Ceux qui font des observations d'amphibiens et de reptiles sont invités à les transmettre à la direction de la gestion de la faune de la région concernée, peu importe l'espèce. L'observation doit être accompagnée des renseignements suivants : date et heure de l'observation, nom de l'observateur, coordonnées de l'observateur (adresse de courriel, adresse postale ou numéro de téléphone), nom de l'espèce (si connu), brève description de l'espèce (si aucune photographie n'accompagne l'observation), type d'observation (vu ou entendu), localisation de l'observation (idéalement en degrés décimaux). Une photographie de bonne qualité annexée à la fiche d'observation est souhaitable.

À qui transmettre les observations?

Abitibi-Témiscamingue

Jean Lapointe

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-

Témiscamingue

70, avenue Québec

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Téléphone: 819-763-3388 poste 422

Courriel: jean.lapointe@mffp.gouv.qc.ca

Nord-du-Québec

Julien Second

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Direction de la gestion de la faune du Nord-du-Québec

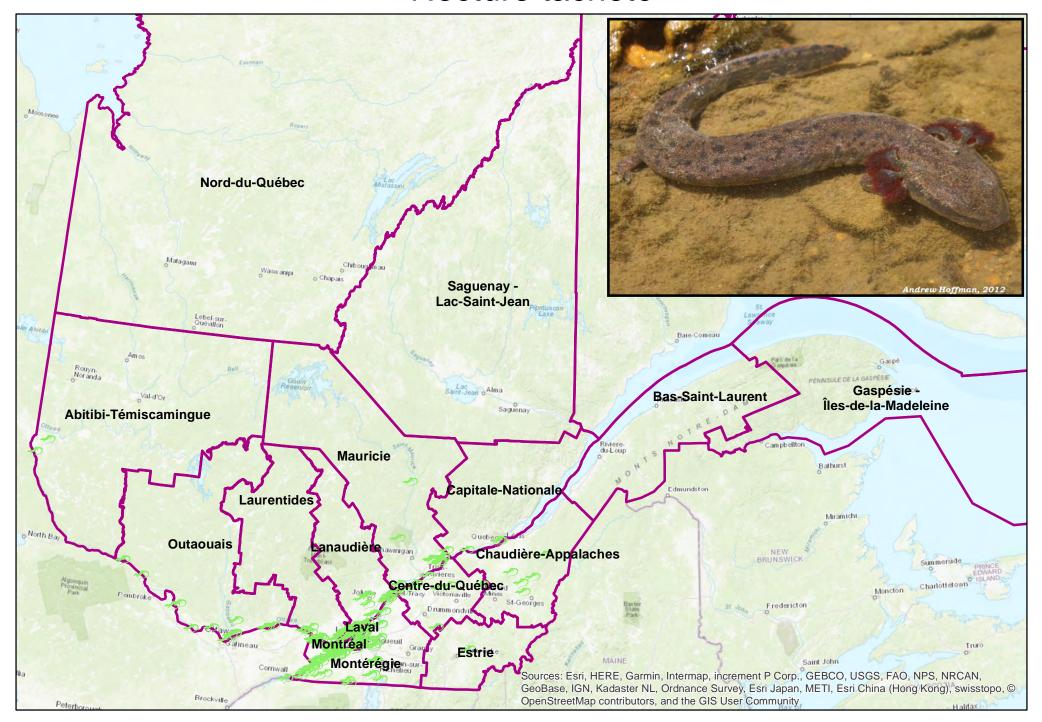
951, boulevard Hamel

Chibougamau (Québec) G8P 2Z3

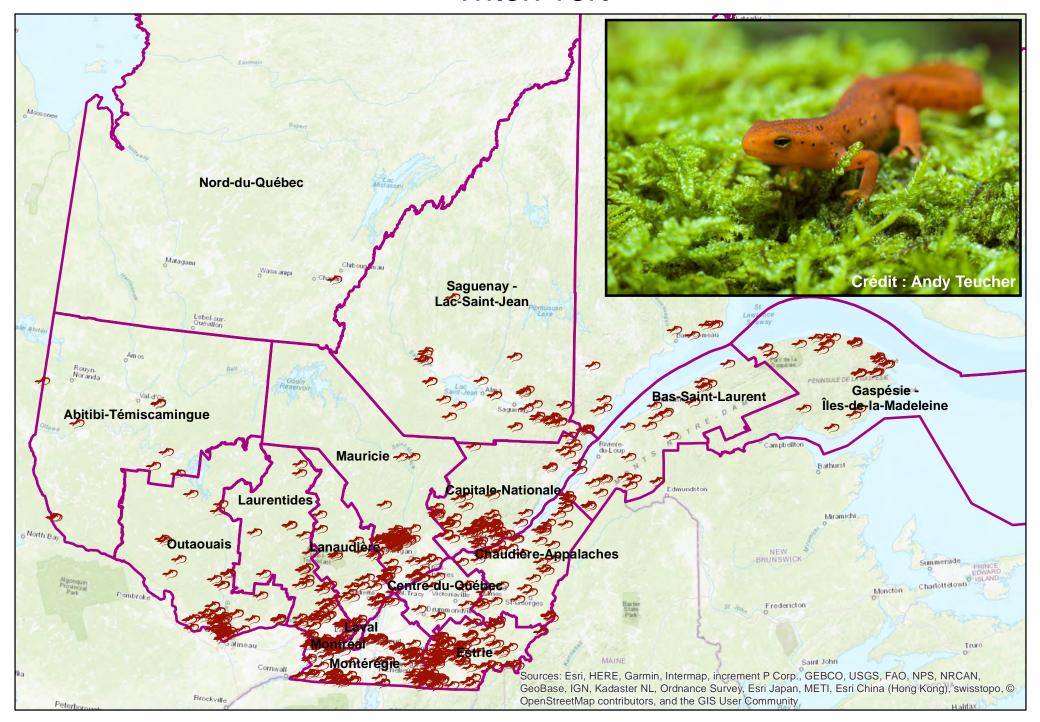
Téléphone : 418-748-7701 poste 240

Courriel: julien.second@mffp.gouv.qc.ca

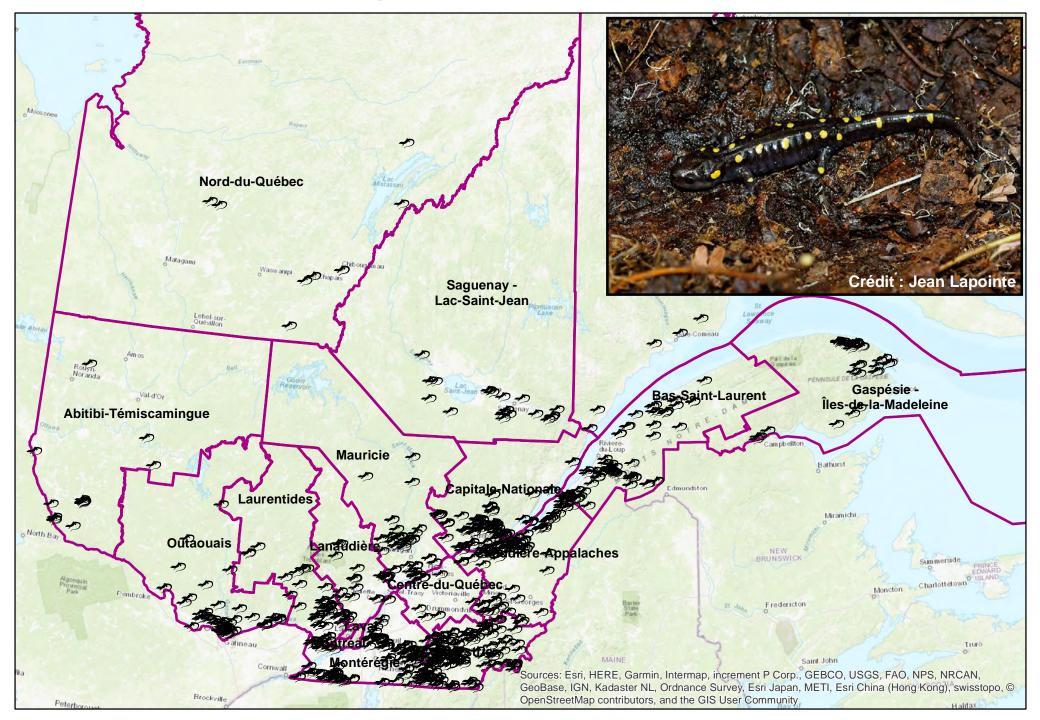
Carte de répartition des observations herpétologiques Necture tacheté



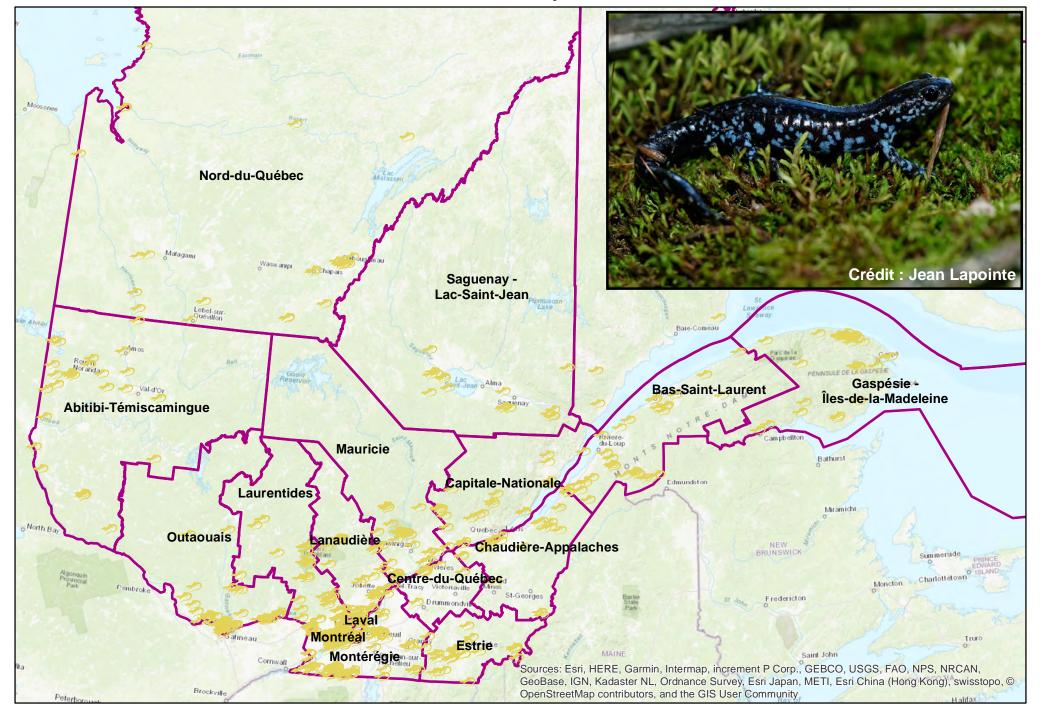
Carte de répartition des observations herpétologiques Triton vert



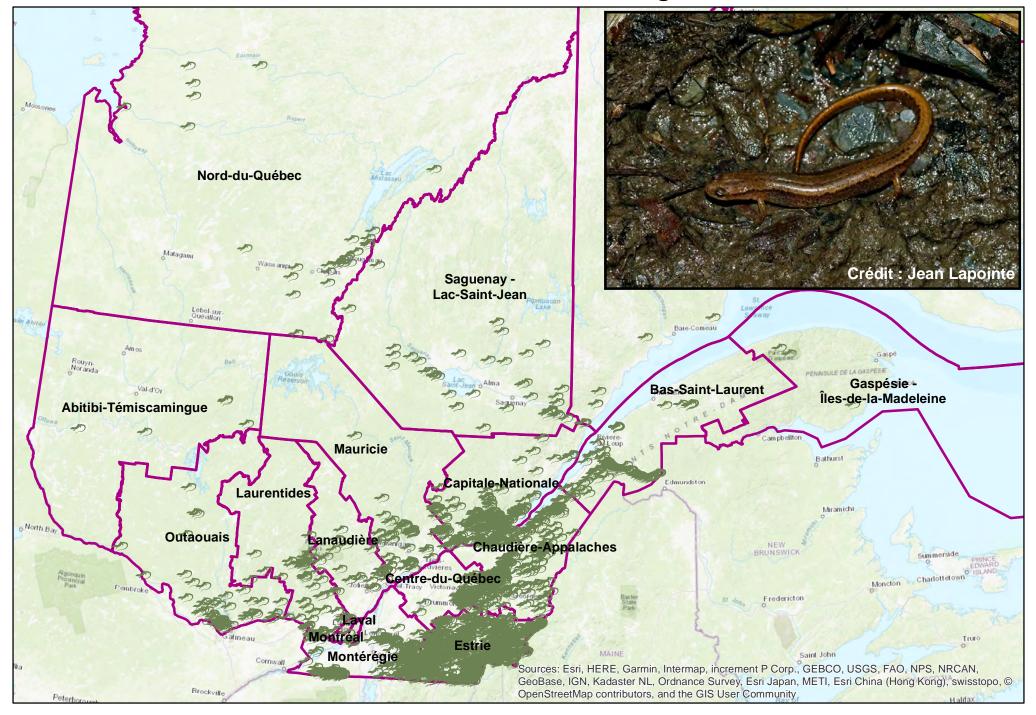
Carte de répartition des observations herpétologiques Salamandre maculée



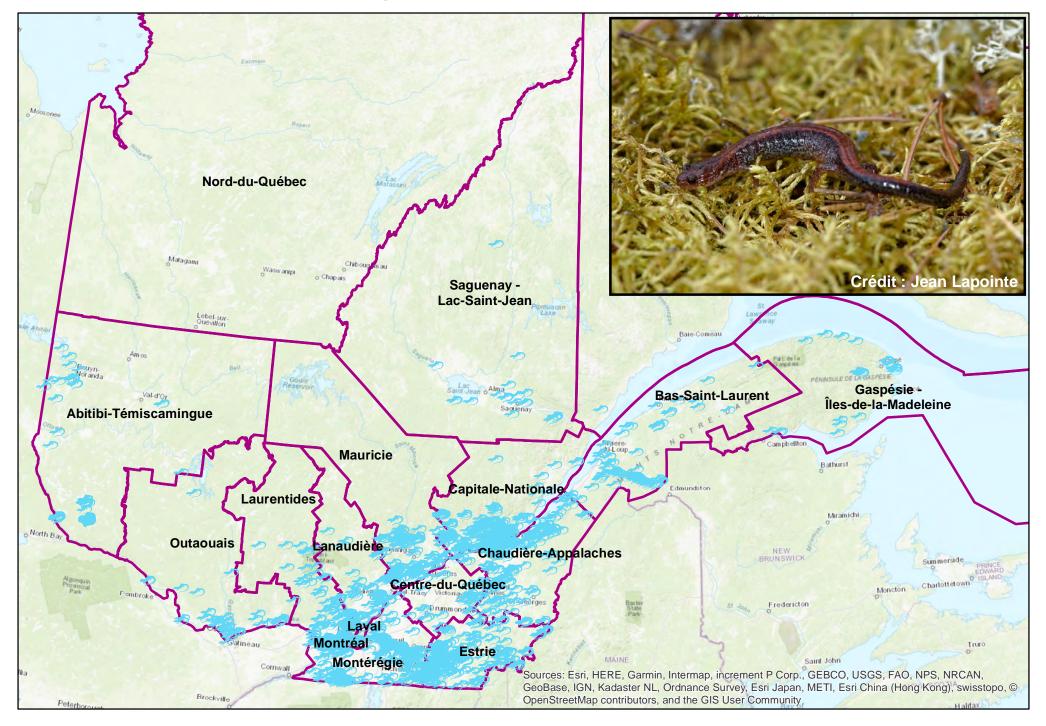
Carte de répartition des observations herpétologiques Salamandre à points bleus



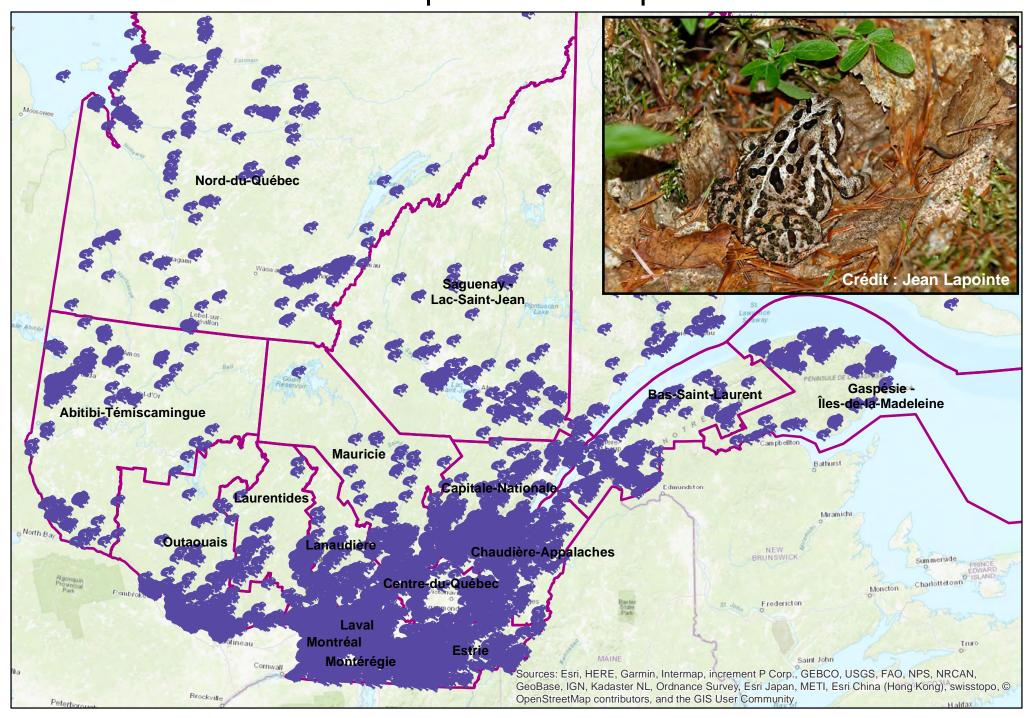
Carte de répartition des observations herpétologiques Salamandre à deux lignes



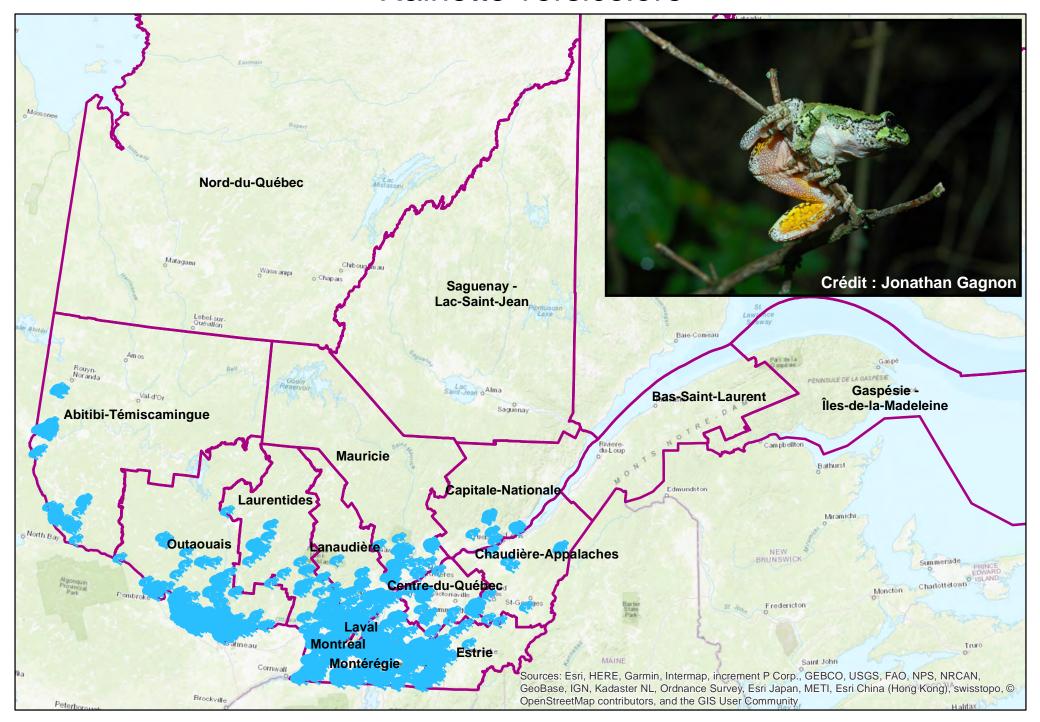
Carte de répartition des observations herpétologiques Salamandre cendrée



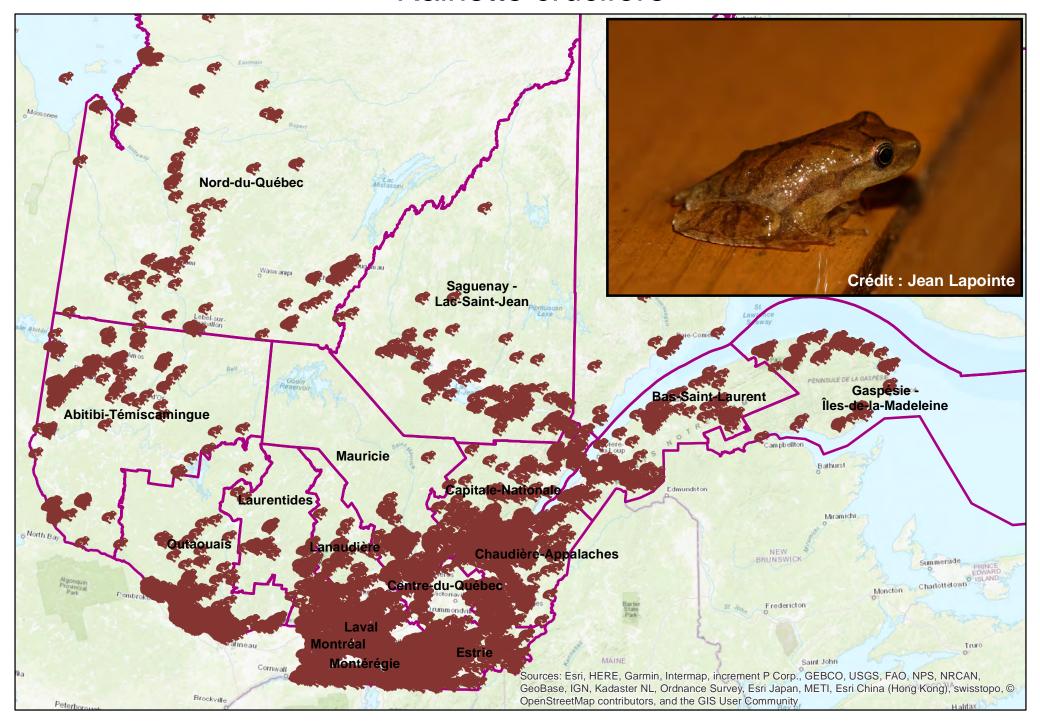
Carte de répartition des observations herpétologiques Crapaud d'Amérique



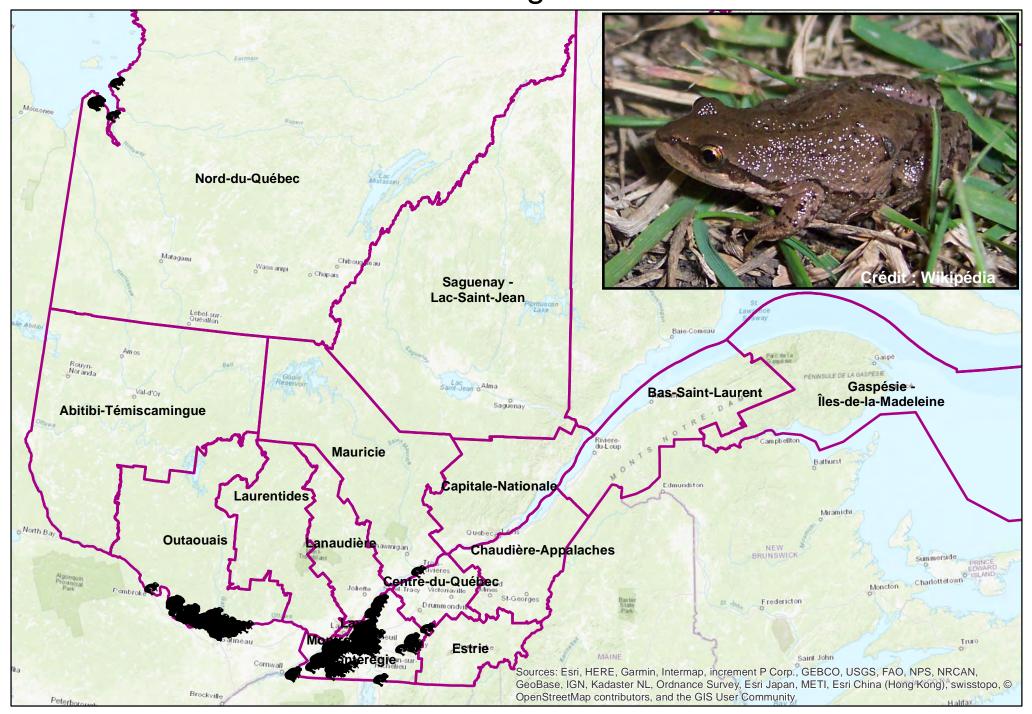
Carte de répartition des observations herpétologiques Rainette versicolore



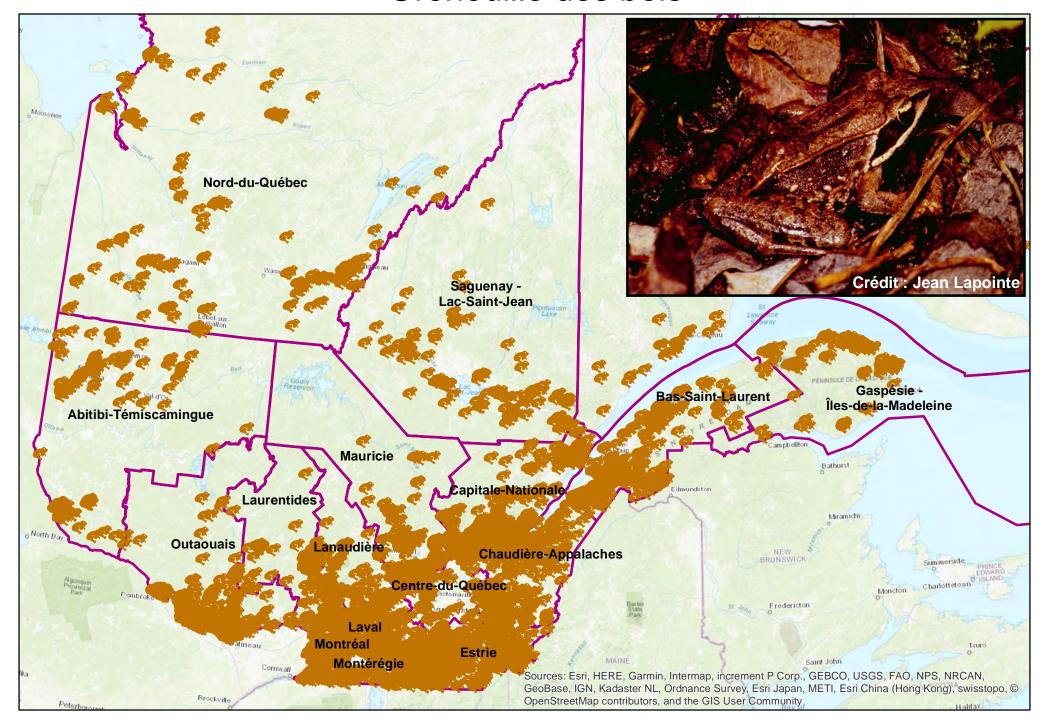
Carte de répartition des observations herpétologiques Rainette crucifère



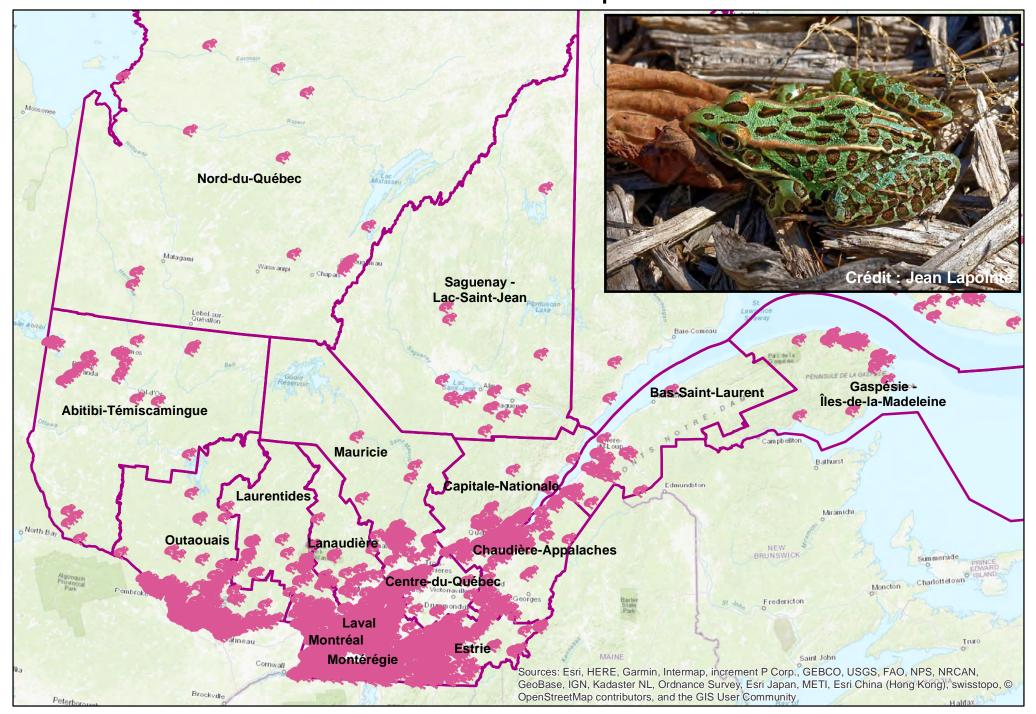
Carte de répartition des observations herpétologiques Rainette faux-grillon boréale



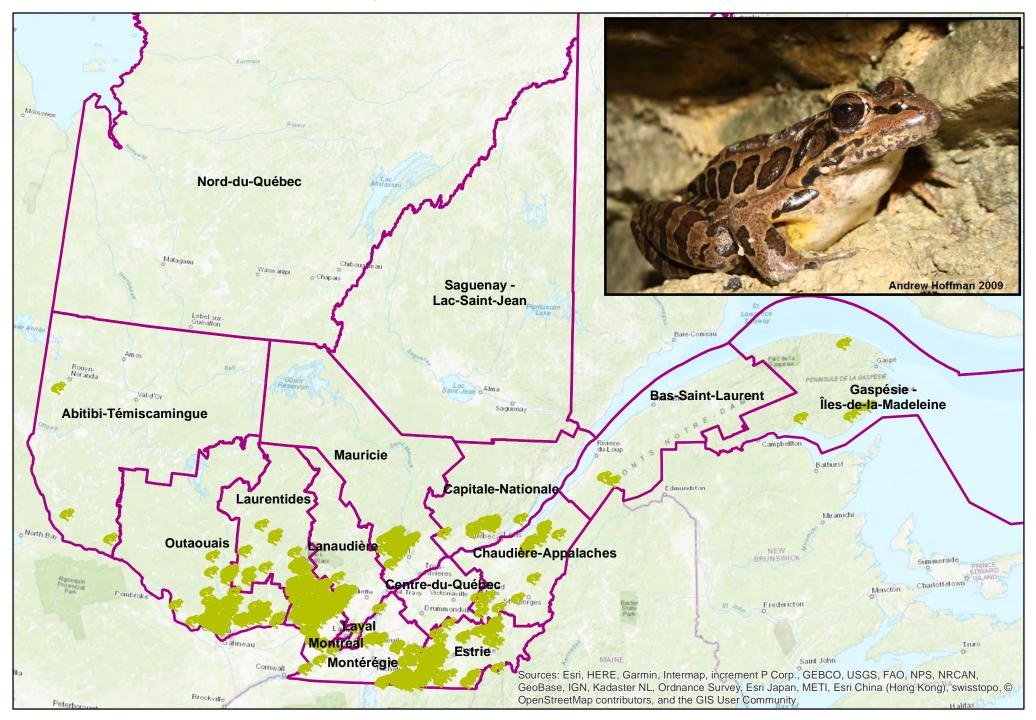
Carte de répartition des observations herpétologiques Grenouille des bois



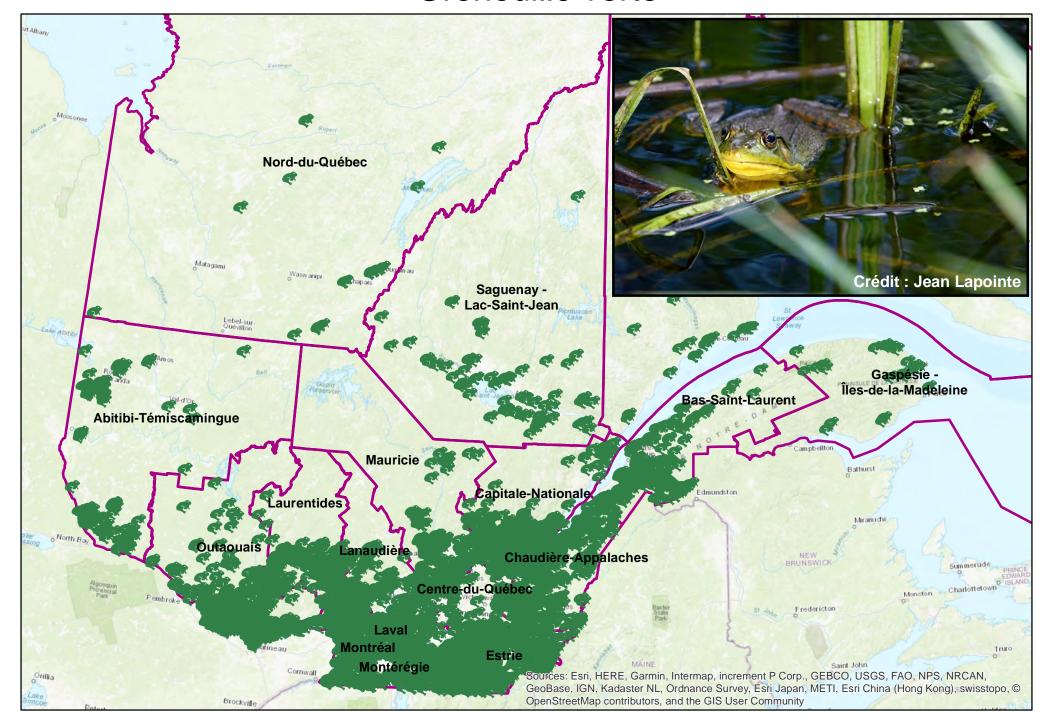
Carte de répartition des observations herpétologiques Grenouille léopard



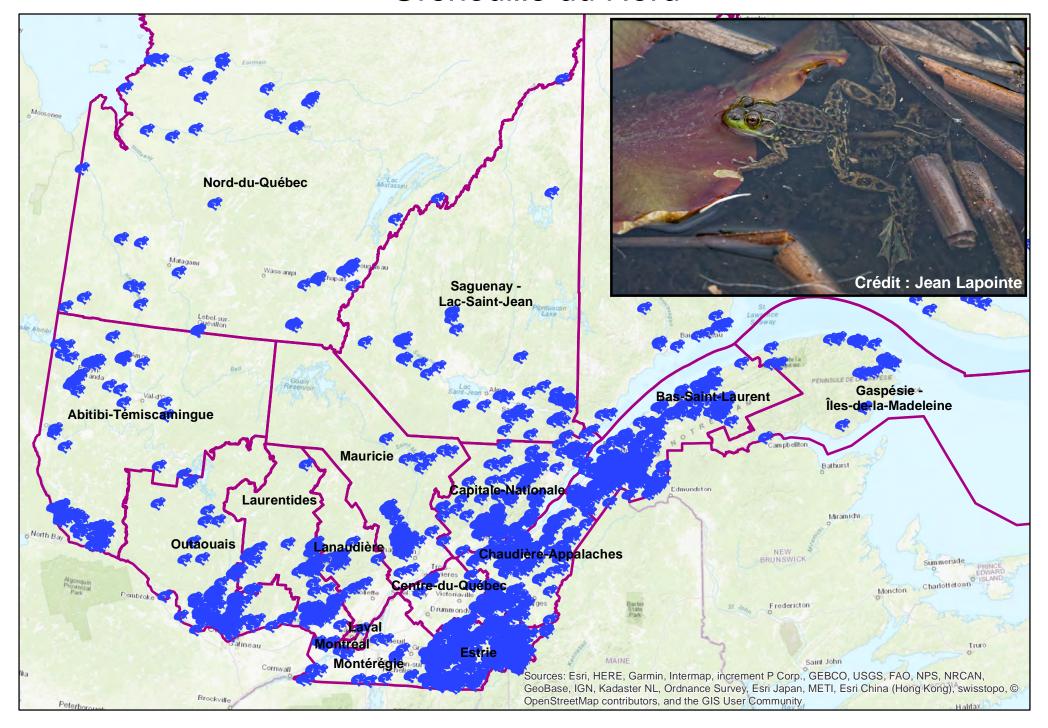
Carte de répartition des observations herpétologiques Grenouille des marais



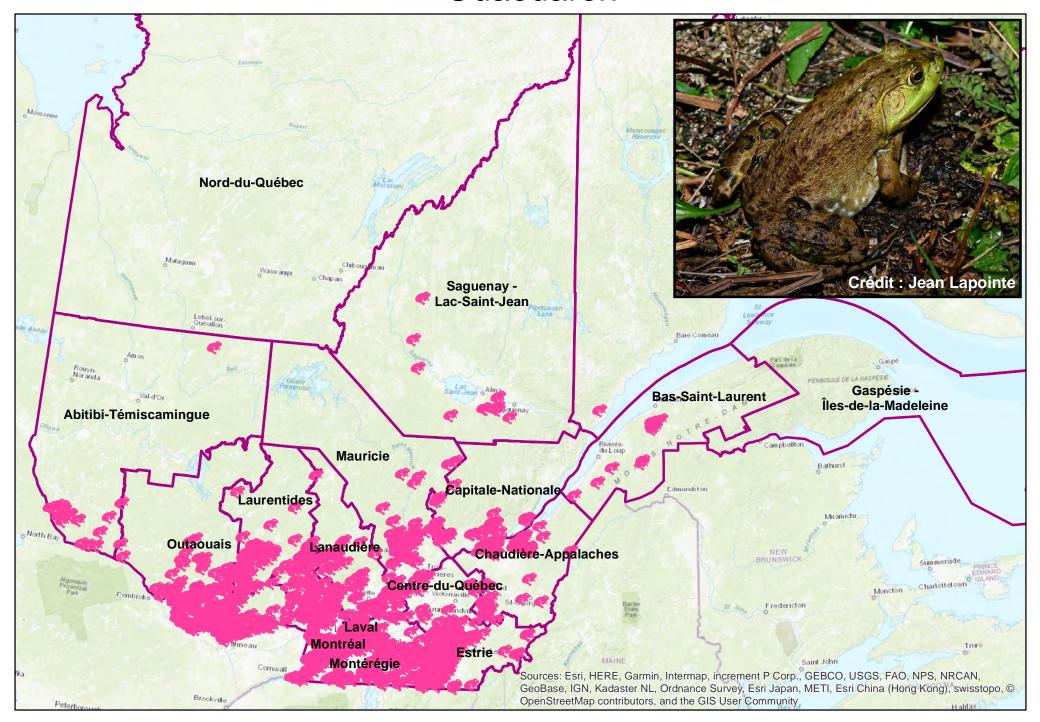
Carte de répartition des observations herpétologiques Grenouille verte



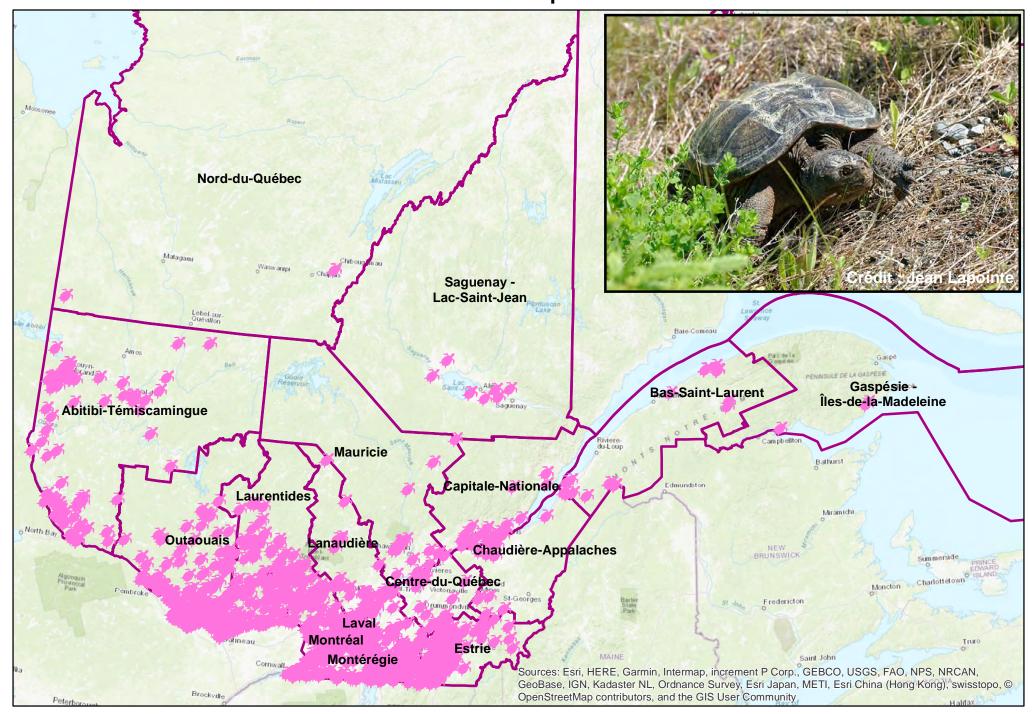
Carte de répartition des observations herpétologiques Grenouille du Nord



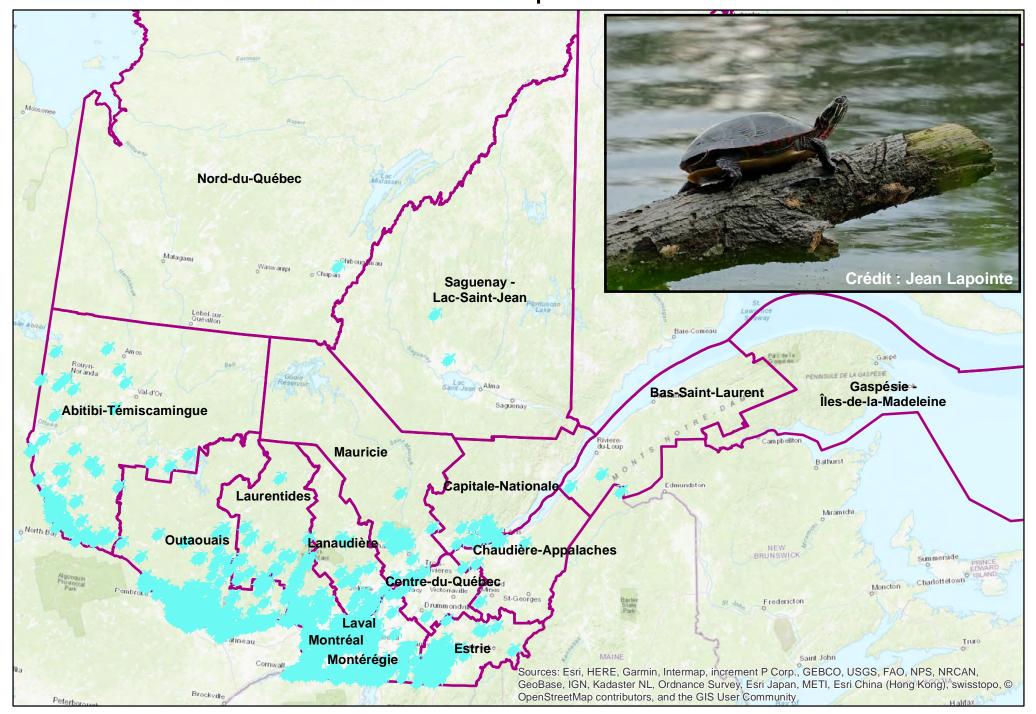
Carte de répartition des observations herpétologiques Ouaouaron



Carte de répartition des observations herpétologiques Tortue serpentine



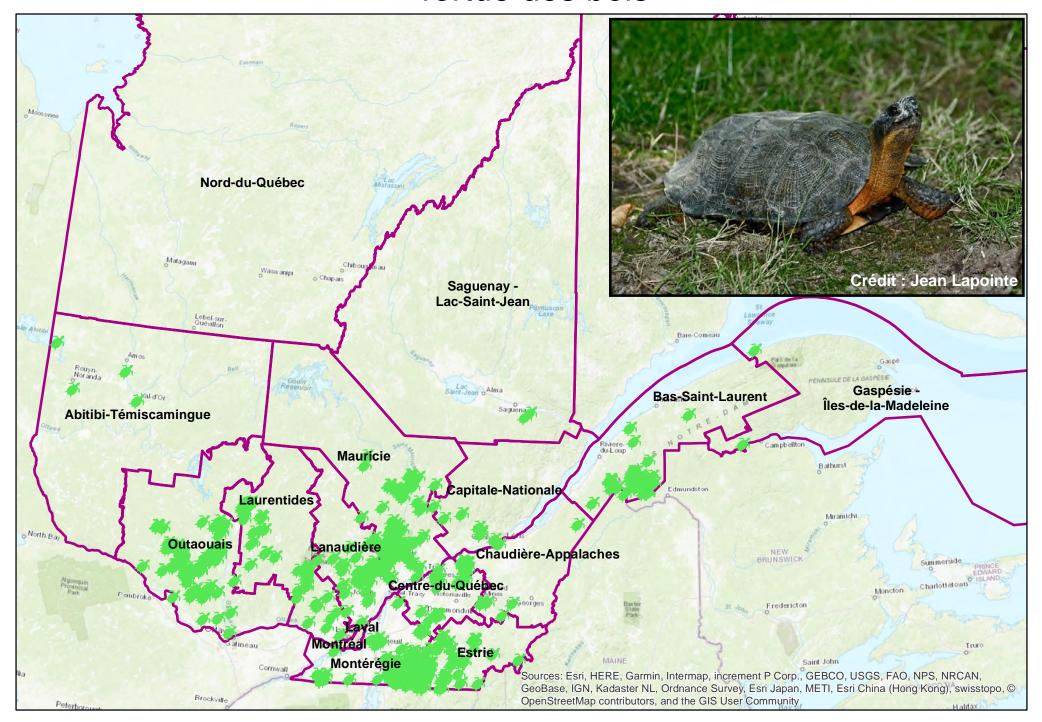
Carte de répartition des observations herpétologiques Tortue peinte



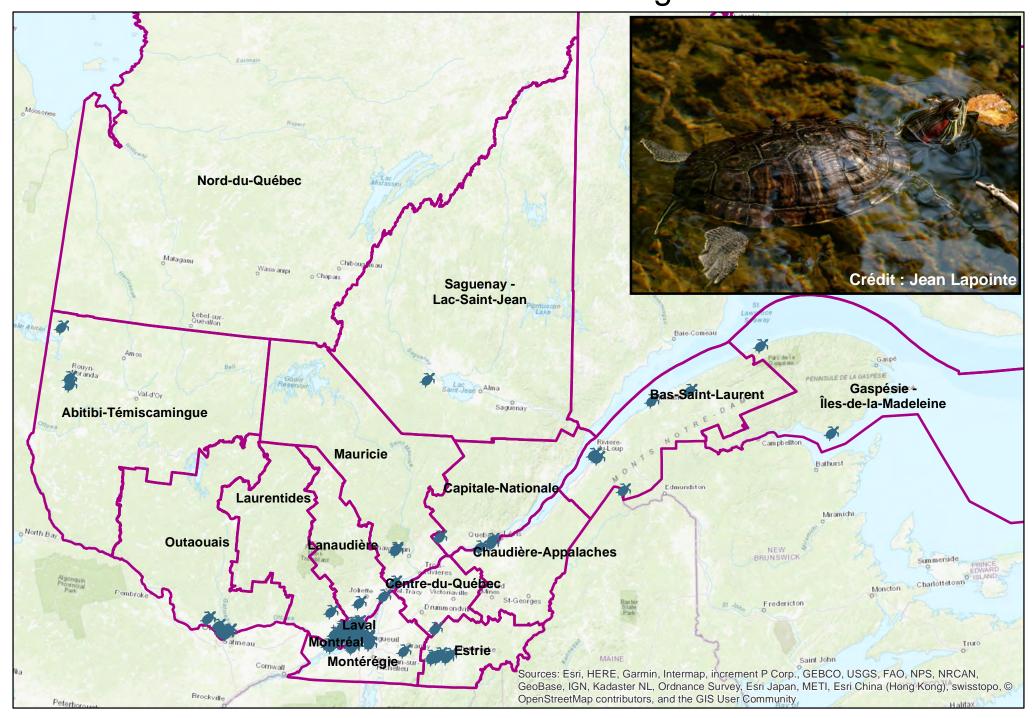
Carte de répartition des observations herpétologiques Tortue mouchetée



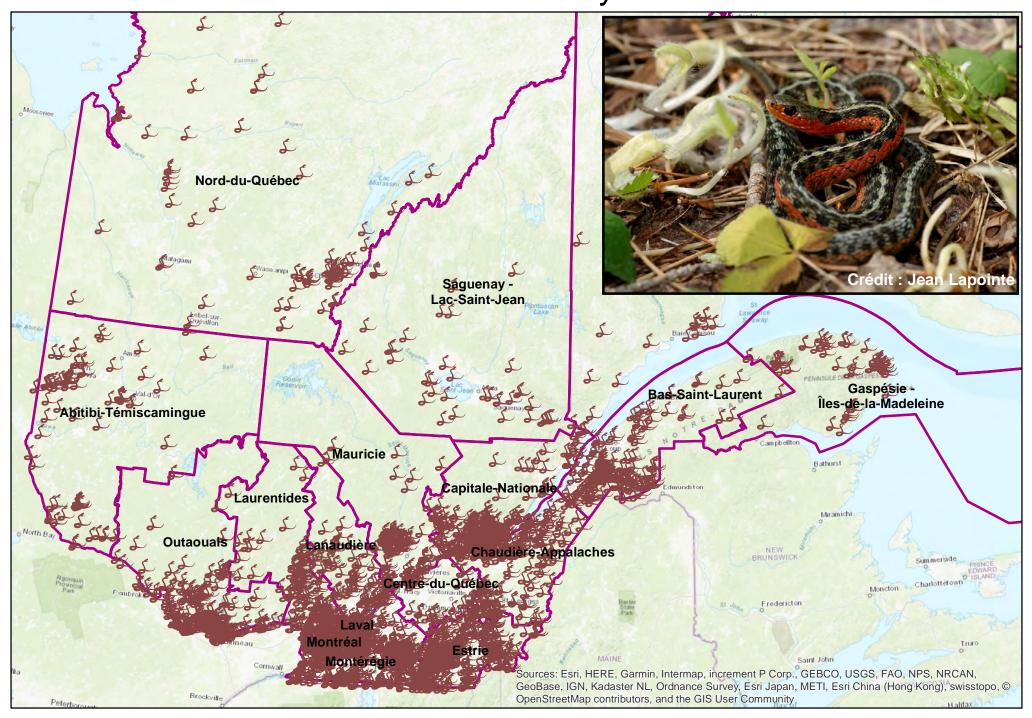
Carte de répartition des observations herpétologiques Tortue des bois



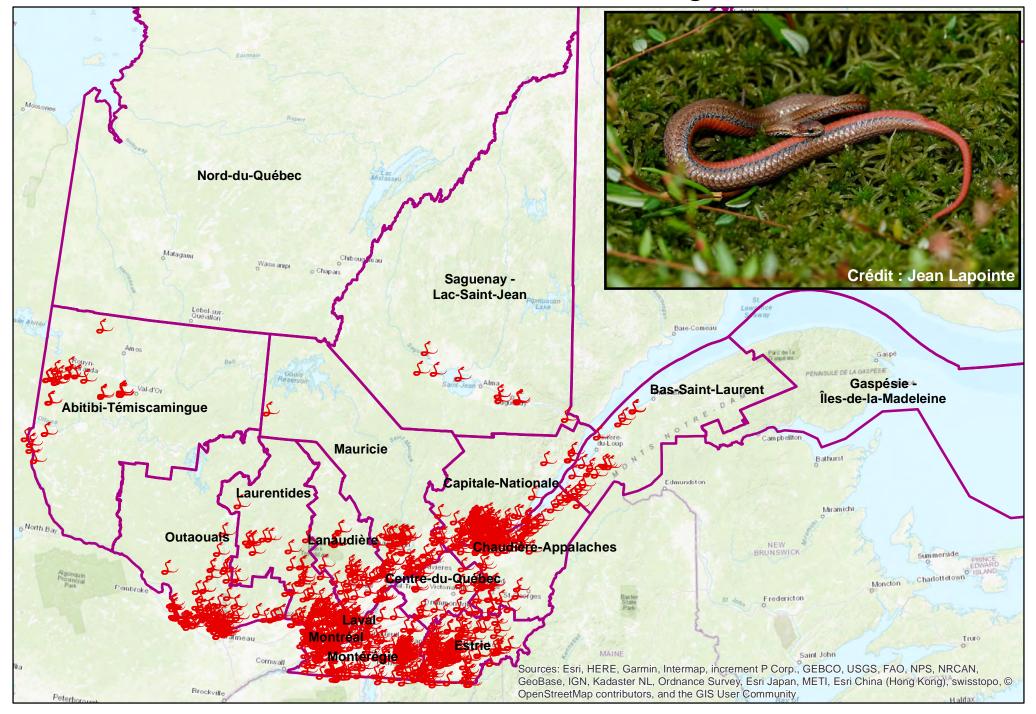
Carte de répartition des observations herpétologiques Tortue à oreilles rouges



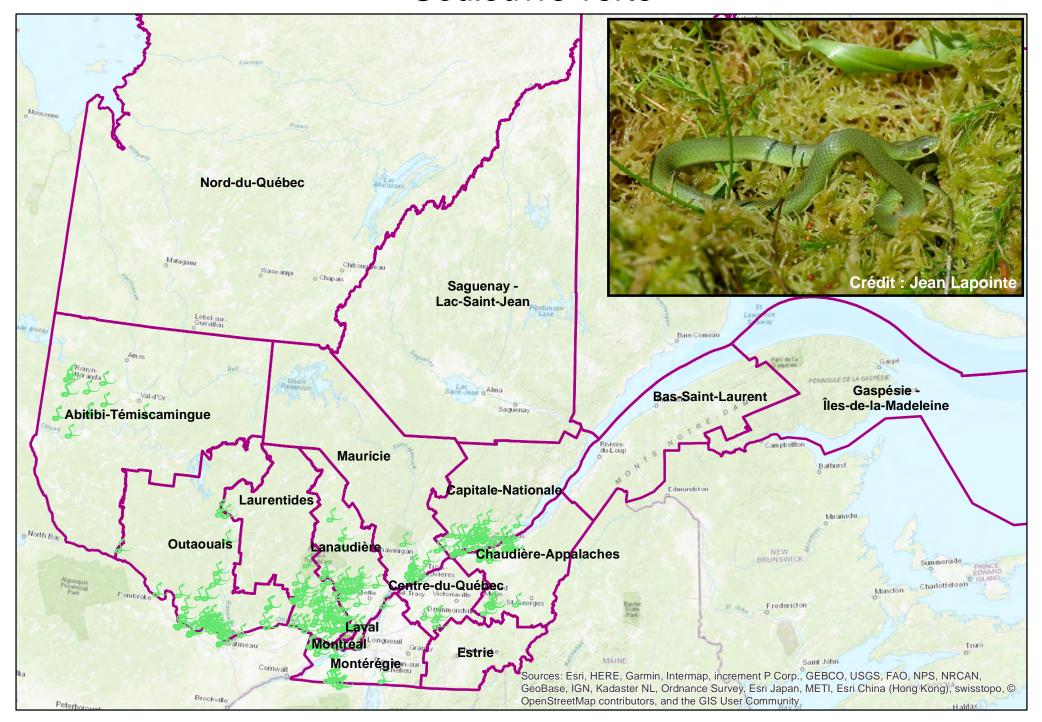
Carte de répartition des observations herpétologiques Couleuvre rayée



Carte de répartition des observations herpétologiques Couleuvre à ventre rouge



Carte de répartition des observations herpétologiques Couleuvre verte



Carte de répartition des observations herpétologiques Couleuvre à collier

